

RAPPORT DE GESTION

2002



Contact

Unireso®
c/o TPG
Case postale 950
CH 1212 Grand-Lancy 1

Tél. +41 22 308 34 18
Fax +41 22 308 35 15
e-mail unireso@tpg.ch

Table des matières Rapport de gestion Unireso[®] 2002

	page
1. Editorial	3
2. Fonctionnement d'Unireso[®], ses organes et ses membres	4
2.1. La société simple	4
2.2. L'organigramme fonctionnel	4
2.3. L'ETG (Entreprise de Transport Gestionnaire)	4
2.4. Le Comité de Coordination Etat / Unireso [®]	5
2.5. Le Comité de Gestion Unireso [®]	5
2.6. Les tâches principales du gestionnaire	6
3. Evénements pour Unireso[®] en 2002	6
3.1. Prestations, Distribution & Ventes	6
3.2. Tarification	7
3.3. Communication	7
3.4. Gestion et les finances	7
4. 2002 en chiffres	7
4.1. Décompte et recettes Unireso [®] 2002	7
4.2. Statistiques voyageurs Unireso [®] 2002	8
5. Mesure des objectifs du contrat de prestation	9
5.1. Tarification unique	9
5.2. Délimitation géographique	9
5.3. Incitation à l'utilisation des transports publics	9
6. Perspectives de développement	9
7. Rapport de l'organe de révision pour les comptes 2002	10

Annexes : 1 décompte Unireso[®] 2002
1 tableau recettes voyageurs 2001
1 tableau recettes voyageurs 2002
1 attestation de l'organe de révision pour décompte 2002

1. Editorial du gestionnaire

Les transports publics continuent leur (r)évolution. La première étape de rail 2000 a marqué les esprits et la deuxième n'a pas encore déployé tous ses effets, puisqu'il faudra attendre fin 2004 pour en mesurer les principaux avantages. Pourtant la Confédération n'en fini pas de se pencher sur le cas des transports publics depuis que le développement durable est sur toutes les lèvres des politiques. Après avoir donné un statut indépendant à sa régie de chemin de fer, la confédération imagine déjà de mettre en soumission publique le trafic voyageurs longues distances lorsque la concession actuelle expirera en 2007. Ce sujet n'a certainement pas fini de faire parler de lui.

Du côté du trafic d'agglomération, du nouveau pointe aussi à l'horizon. Le Conseil national a décidé, dans le cadre du contre-projet à l'initiative Avanti, de créer un fonds affecté à l'infrastructure dont celle des transports publics dans les agglomérations. Le trafic d'agglomération constitue un projet important qui requiert des bases de financement sûres et pérennes. Une telle solution apparaît d'autant plus nécessaire que le volume de la mobilité dans les agglomérations est jusqu'à cinq fois plus important que sur certains grands axes routiers et que les limites de saturation sont franchies presque quotidiennement avec, pour corollaire, des bouchons qui causent des coûts toujours accrus à notre économie. Vu la pénurie de moyens financiers des collectivités publiques, les recettes générales de la Confédération, des cantons et des communes ne permettront plus d'en affecter une part au trafic local. Le trafic en agglomération constitue l'un des soucis majeurs dans le domaine des transports. Si des investissements ne sont pas consentis en faveur de la route, du rail et du trafic lent (piétons et cyclistes), nous devons nous attendre ces prochaines années à une surcharge massive des réseaux dans nombre de villes et d'agglomérations suisses. Il en résultera de multiples effets négatifs tels qu'engorgements, surcoûts pour les entreprises du fait du temps perdu, bruit et pollution atmosphérique. L'insuffisance du système de transport dans les agglomérations aura des conséquences néfastes pour l'économie et pour le pays tout entier.

Grâce à sa nouvelle communauté tarifaire, Genève démontre qu'elle se situe bien dans l'air du temps. Dans tout le pays, seuls sept communautés tarifaires existaient en 1987. En l'espace de 15 ans, ce chiffre est passé à 25 ! Depuis le début de cette année, la plus grande communauté tarifaire est celle de la Suisse orientale, qui porte le nom de "Ostwind" et ne réunit pas moins de 38 entreprises de transport. Unireso® peut donc encore grandir sans complexe. Avec plus d'une année d'expérience "Unireso®", le canton dispose maintenant du moyen idéal pour apporter une alternative toujours plus attrayante aux transports individuels. En effet, l'accès à l'offre des trois opérateurs Unireso® avec un titre de transport commun constitue une solution pratique et simple d'accès.

En attendant une extension dans les zones limitrophes, gageons que 2003 va enfin permettre à Unireso® de déployer tous ses effets sur le trafic d'agglomération et le trafic régional par une présence encore plus marquée auprès du public.

Rémy Burri
Gestionnaire Unireso®

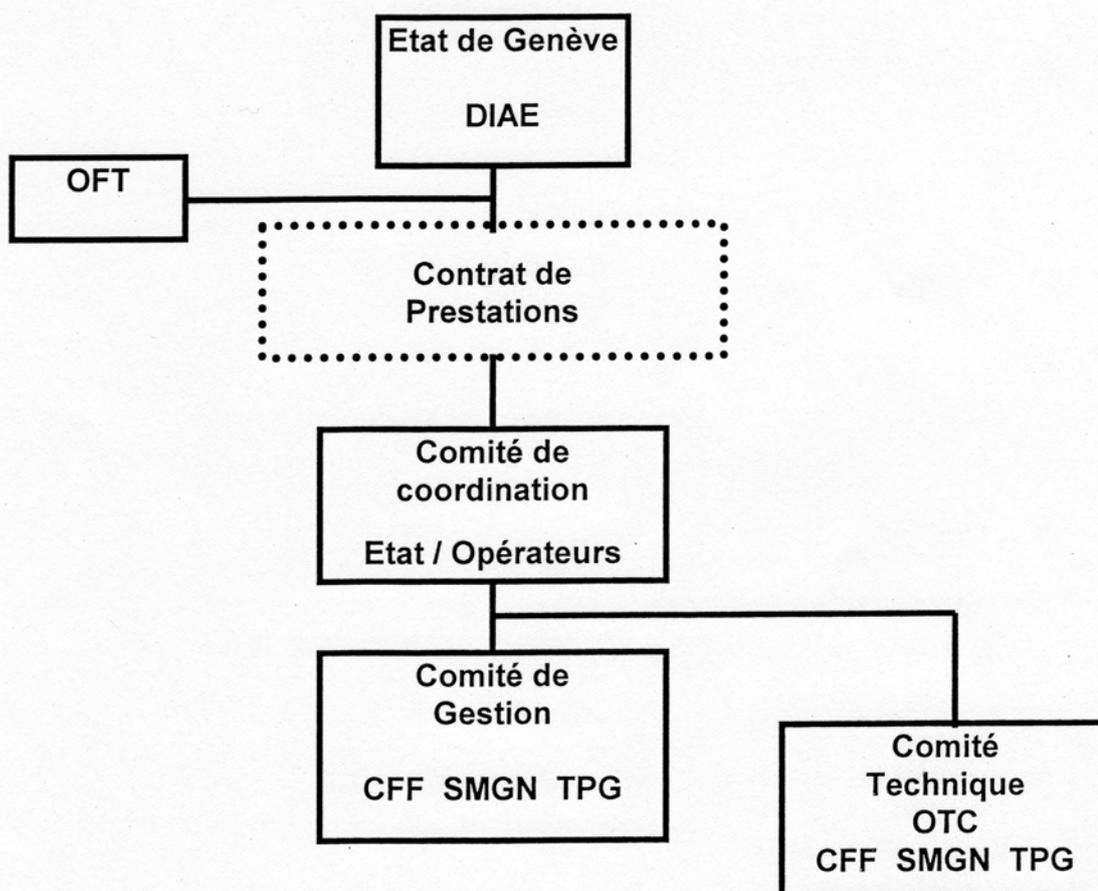
2. Fonctionnement d'Unireso[®], ses organes et ses membres

2.1. La société simple

Trois parties constituent entre elles une société simple liée par un contrat de prestations avec l'Etat. Le contrat de prestations fixe dans le détail les modalités de mise en œuvre, les droits et devoirs de toutes les parties. La gestion de cette société simple est confiée aux TPG qui assurent ainsi les fonctions d'entreprise de transport gestionnaire (ETG). La répartition s'effectue selon une clé de répartition basée sur un calcul prenant en considération le nombre de passagers et le nombre de passagers x kilomètres afin de tenir compte de la distance effectivement parcourue par les usagers. Soit en chiffres : 93.79% pour les TPG, 5.55% pour les CFF et 0.66% pour la SMGN.

Les parties n'apportent pas leurs actifs et restent seules responsables de leurs passifs. Elles restent seules titulaires et exploitantes de leurs concessions de transport, vendent les billets de transport et en encaissent le prix. Chacune des parties garde tous ses frais à sa seule charge. En cas de dommages causés lors de l'exécution du contrat de transport, la partie reste seule responsable envers les clients.

2.2. L'organigramme fonctionnel



2.3. L'ETG (Entreprise de Transports Gestionnaire)

Buts et tâches principales de l'ETG

Gestion de la société simple par la tenue séparée de la comptabilité des encaissements et des paiements de la société.

Vérification des versements des prestations de l'Etat et répartition mensuelle aux opérateurs selon la clé de répartition applicable.

Etablissement d'un décompte annuel qui est soumis chaque année aux parties pour l'année précédente et versements, du solde dû aux opérateurs concernés.

Proposition, chaque année pour l'année suivante, d'un décompte prévisionnel tenant compte de la clé de répartition des produits de transports, des indemnités versées par l'Etat et des charges.

Mise à jour et suivi du tarif communautaire T 651.11 (impression, publication dans la feuille officielle CFF, distribution, etc).

Présentation de la campagne et du budget de communication pour l'année suivante.

2.4. Le comité de coordination

Membres du comité de coordination

OTC : M. Philippe BURRI, directeur et Fabrice ETIENNE, coordinateur
CFF : M. Heinz WIGGENHAUSER, responsable marketing trafic régional
SMGN : M. Roland CHARRIERE, administrateur délégué et directeur général
M. Joël CHARRIERE, directeur adjoint et Antoine E. BOEHLER, président
TPG : M. Christoph STUCKI, directeur général
M. Michel HIRSIG, directeur Marketing & Ventes
OFT : M. Willy WIRZ, responsable communautés tarifaires et trafic régional pour Genève (voix consultative)

Buts et tâches principales du comité de coordination

Définissant la stratégie de la communauté tarifaire, le Comité de coordination est compétent pour contrôler l'application du contrat de prestations et répond du bon fonctionnement de la CTI envers les autorités politiques. Il peut prendre des décisions et les formuler au Conseil d'Etat portant sur le zonage, les tarifs, l'assortiment des titres de transport, la clé de répartition des recettes ou le périmètre de la Communauté Tarifaire Intégrale et le manque à gagner à compenser par l'Etat.

2.5. Le comité de gestion Unireso®

Membres du comité de gestion

CFF : M. Guy BACHELARD, délégué
SMGN : M. Roland CHARRIERE, délégué, suppléant M. Joël CHARRIERE
TPG : M. Michel HIRSIG, président et délégué
M. Rémy BURRI, gestionnaire Unireso®

Buts et tâches principales du comité de gestion

Chargé d'assurer le fonctionnement de la société simple, le Comité de gestion est compétent pour contrôler l'application du contrat de prestations. Il approuve le décompte prévisionnel ainsi que le cahier des charges de l'ETG et fait des propositions relatives au zonage, aux tarifs, à l'assortiment des titres de transport aux moyens de paiement et (ou) à la clé de répartition, à l'intention du comité de coordination. Il désigne un organe de révision chaque année et constitue les 3 groupes techniques ainsi que des groupes de travail.

2.6. Tâches principales du gestionnaire Unireso®

Assurer la coopération entre l'Etat et les opérateurs en vue d'une consolidation et d'une extension de la CTI (Communauté Tarifaire Intégrale).

Veiller à une bonne adéquation de l'offre et de la demande en s'assurant que la palette des titres de transport répond aux besoins des clients de la CTI. Veiller à la compatibilité avec les offres tarifaires des opérateurs limitrophes à la CTI, notamment les lignes transfrontalières.

Proposer l'évolution tarifaire de la CTI en concertation avec les opérateurs. Soumettre les propositions d'adaptations tarifaires validées par les opérateurs et l'AO (Autorité Organisatrice), pour une approbation par l'Etat.

Composer avec les représentants des opérateurs de la CTI un briefing de communication complet permettant aux spécialistes en communication la mise au point et la réalisation du plan de communication.

Superviser les évolutions apportées aux réseaux de distribution et de vente, afin développer et d'optimiser la couverture du marché entre les opérateurs.

D'entente avec les opérateurs établir les budgets de recettes destinés à alimenter leurs plans financiers pluriannuels.

Etablir les décomptes prévisionnels de la CTI, les faire valider par les opérateurs et l'AO, puis établir les décomptes annuels en vue de certification par la fiduciaire.

Participe activement aux groupes de travail et commissions pour lesquels il a été délégué par les opérateurs.

Planifier, convoquer, établir l'ordre du jour et le procès-verbal des comités de gestion des opérateurs.

3. Evénements pour Unireso® en 2002

3.1. Prestations et Distribution & Vente

- 01.06.2002 CFF : Introduction de la vente de billets isolés Unireso® dans les agences.
- 12.2002 CFF : Nouvelle halte à Lancy-Pont-Rouge.
- 01.12.2002 SMGN : Contrat d'achat de deux nouveaux bateaux électro-solaire, livrables en juin 2003.
- 07.2002 TPG : Contrat d'achat pour 21 nouveaux trams " bi-directionnels " surbaissés, livrables à fin 2004.
- 09.2002 TPG : Renforcement du service de nettoyage avec des nettoyeurs de jour.
- 01.11.2002 TPG : Nouvel arrêt "Stade de Genève", mise en place d'une navette pour le centre commercial et renfort de la ligne D pour desservir La Praille.
- 12.2002 TPG : Développement en France voisine grâce à la signature d'un contrat d'exploitation du réseau annemassien, dans le cadre d'une association entre les TPG et la RATP.
- 01.06.2002 Les automates Unireso® installés aux arrêts TPG, haltes CFF et débarcadères SMGN acceptent les pièces de monnaie €.
- 22.09.2002 Grâce à la participation financière de la ville de Genève, l'ensemble du réseau opéré dans le cadre d'Unireso® est gratuit à l'occasion de la journée européenne "En ville sans ma voiture !"

3.2. Tarification

01.07.2002 – Sur décision du Conseil d'Etat, le téléphérique du Salève devient accessible pour les détenteurs d'un abonnement Unireso[®], sans supplément de prix.

3.3. Communication

La communication est effectuée par Unireso[®] pour son propre compte. A ce titre, Unireso[®] est le mandant de l'agence de communication agissant par les TPG, son entreprise de transport gestionnaire.

Les objectifs de communication fixés pour 2002 étaient : Développer l'image de la communauté tarifaire, assurer que le 95% de la clientèle soit informée de la possibilité d'utiliser les services des 3 opérateurs avec un seul titre de transport. Augmenter le degré de connaissance du système zonal. Développer la connaissance de la Cart@bonus[®] utilisable sur les distributeurs des 3 opérateurs. A cet effet, les actions suivantes ont été menées : affiche générique panneau latéral bus et annonces presse traitant des sujets Cart@bonus[®] et limites de zones. Des cartons suspendus imprimés recto verso et équipés de *dispensers* ont été utilisés pour la diffusion des dépliant d'information sur Unireso[®] et pour annoncer l'acceptation des € dans les distributeurs automatiques de billets.

3.4. Gestion & Finances

L'année 2002 nous a permis de développer les moyens administratifs et les supports statistiques nécessaires à gérer la communauté tarifaire. Lors de l'élaboration du projet d'adaptation tarifaire 2003, le processus a montré la complexité de la tâche, il paraît souhaitable que ce mécanisme soit amélioré en vue des futures adaptations tarifaires. D'un commun accord entre les opérateurs et avec l'approbation de l'Etat, il a été décidé de maintenir la clé de répartition des recettes et des frais, sachant qu'une nouvelle clé de répartition devra être calculée en 2005.

4. L'année 2002 en chiffres

Rappelons tout d'abord que le deuxième semestre 2001 avait terminé sur les résultats suivants :

Recettes effectives inférieures de CHF 2.2 millions à la prévision établie en mars 2001, soit une différence de -4.6%.

Charges effectives inférieures de CHF 164'000.- soit une différence de -7.4%.

Progression du trafic d'environ + 3.2 %.

4.1. Décompte et recettes Unireso[®] 2002

Le résultat effectif 2002 est inférieur de CHF 4.4 millions à la prévision établie en mars 2001, soit une différence de - 4.8%. Les charges effectives ont été inférieures de CHF -500'000.- soit une différence de - 10.6%.

Le résultat des ventes réalisées par les opérateurs d'Unireso[®] montre des différences importantes entre les prévisions (établies en mars 2001) et les résultats effectifs.

En particulier, les recettes "Billets et Cartes Journalières" suivent une courbe moins positive que le nombre de titres de cette catégorie, ceci est dû au phénomène de la reconnaissance de l'abonnement ½ tarif des CFF.

Le nombre d'abonnements mensuels vendus en 2002 a chuté de - 5.1% par rapport à 2001, ceci en raison d'un glissement de clientèle vers l'acquisition de Cartes Journalières à ½ tarif, consécutif à la reconnaissance de l'abonnement ½ tarif CFF.

4.2. Statistiques voyageurs Unireso® 2002

4.2.1. Sur les TPG

Augmentation de la fréquentation en voyages x kilomètres de 3,2 %. Une baisse des voyages de 1,0% résulte du concept des axes qui contribue à une nette amélioration de l'offre tout en supprimant le nombre des transbordements. Les mesures en voyages x kilomètres sont plus révélatrices de l'utilisation des lignes TPG que celles en voyages, car elles font abstraction des transbordements ou d'éventuels mouvements de foule aux arrêts. Globalement, l'augmentation de la clientèle de 3,2% est légèrement supérieure à l'augmentation de l'offre (en places x kilomètres) qui était de 2,8%.

4.2.2. Sur les Mouettes

L'attrait du mode de transport représenté par les Mouettes est fortement dépendant de la bonne volonté de la météo. Mais la baisse d'affluence subie par les Mouettes en 2002 (- 5.5%) est due aux restrictions de la mobilité sur les quais pendant 4 semaines à l'occasion des fêtes de Genève 2002 et à la baisse de fréquentation touristique due à l'interdiction du tunnel du Mont-Blanc aux autocars. L'opérateur des Mouettes confirme que le billet unique est une solution très appréciée par sa clientèle. Le trafic des Mouettes n'est pas généré exclusivement par du trafic touristique, de plus en plus de clients locaux trouvent une alternative intéressante dans la traversée de la rade au moyen de la SMGN.

4.2.3. Sur les CFF

La comparaison directe entre les recettes et les voyageurs ne permet pas de mesurer les effets d'Unireso®. En effet, les chiffres concernant le tronçon Nyon - Genève portent sur les Pkm (Passagers par kilomètre) recensés dans tous les trains régionaux ainsi que dans les trois paires de trains RX (Régional Express) faisant arrêt à Versoix, indépendamment du lieu de provenance et de destination des voyageurs. C'est ainsi par exemple que les voyageurs Lausanne - Genève recensés dans les trains RX sont compris dans les chiffres recensés. Voici néanmoins les principaux résultats voyageurs sur les lignes CFF desservant des arrêts dans Unireso® :

Nyon - Genève

2001 25'251'312 passagers / km

2002 25'796'946 passagers / km

Progression + 2 %. Ces chiffres comprennent le trafic entre Nyon et Céligny (hors Unireso®), ainsi que les RX soit 9'948'246 Passagers / km en 2002).

La Plaine - Genève

2001 5'088'512 passagers / km

2002 5'549'953 passagers / km

Progression + 9%. Offre 2002 identique à l'offre 2001-2002.

Genève - Genève Aéroport

2001 1'195 passagers par jour en moyenne

2002 1'355 passagers par jour en moyenne

Progression + 13%.

5. Mesure des objectifs du contrat de prestation

5.1. Tarification unique

L'objectif est d'offrir aux usagers un seul et unique contrat de transport, billets individuels ou collectifs, abonnements ou forfaits.

Pour répondre à cet objectif les opérateurs ont entrepris les mesures suivantes :

- édition d'une nomenclature tarifaire commune, valable depuis le 1^{er} juillet 2001
- édition d'un manuel de vente commun dénommé tarif 651.11 et distribué à l'ensemble des responsables de distribution et d'information des opérateurs
- édition d'un plan de réseau commun, permettant de connaître les limites des différentes zones composant Unireso[®], ainsi que les lignes exploitées par les 3 opérateurs
- installation d'un type de distributeur automatique de billet commun sur l'ensemble du réseau self-service des opérateurs

5.2. Délimitation géographique

L'objectif est de délimiter l'offre de la communauté tarifaire intégrale.

Pour répondre à cet objectif les opérateurs ont entrepris les mesures suivantes :

- marquage du sigle Unireso[®] sur tous les distributeurs automatiques de billets
- affichage d'un plan de zone Unireso[®] sur tous les distributeurs automatiques de billets
- TPG : marquage du sigle Unireso[®] sur les 349 véhicules du parc
- CFF : marquage du sigle Unireso[®] sur toutes les rames de la ligne 150 (Cornavin - La Plaine)
- SMGN : marquage du sigle Unireso[®] sur les 3 bateaux des lignes M1, M2 et M3

5.3. Incitation à l'utilisation des transports publics

L'objectif est d'améliorer et de développer les transports publics et d'inciter les habitants à utiliser les transports publics, notamment en proposant aux entreprises la signature d'un accord grand-compte en faveur de leur personnel.

Dès 2003 tous ces objectifs seront contrôlés systématiquement par l'intermédiaire des enquêtes "client mystère" et des questionnaires sur la satisfaction des clients effectués dans le cadre du suivi du contrat de prestations des TPG (ETG). En outre sur 2003, des enquêtes client mystère mesureront aussi les partenaires CFF et SMGN.

6. Perspectives de développement

Depuis la création d'Unireso[®], nous nous sommes principalement attelés à valider et consolider les bases de la CTI, afin de lui permettre de répondre au mieux aux principales attentes de l'autorité organisatrice, formulée dans le contrat de prestation Unireso[®] de 2001, à savoir : *"L'Etat de Genève requiert des opérateurs qu'ils offrent aux usagers, dans le cadre de leur périmètre de prestations, la possibilité de conclure un seul et unique contrat de transport leur permettant d'emprunter le réseau des trois entreprises participantes."* *"Les parties conviennent de préparer une extension de la Communauté tarifaire intégrale de base à d'autres opérateurs de transport, tant en Suisse (Canton de Vaud) qu'en France voisine (Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie)."*

"L'Etat de Genève a demandé aux opérateurs de transport de se regrouper en une société simple et de pouvoir offrir des titres de transport indifféremment utilisables sur toutes les lignes de la Communauté tarifaire intégrale."

Au vu de nos premières expériences, nous pouvons estimer que les objectifs de base ont été atteints, Unireso[®] bénéficie maintenant d'une bonne notoriété auprès des acteurs locaux et régionaux de la mobilité. De même nous disposons maintenant d'outils de gestion fiables qui doivent nous permettre d'entrer dans une deuxième phase plus axée stratégie et développement.

A cet effet, les opérateurs entendent :

- Adapter l'organisation et le fonctionnement d'Unireso[®] dans le but de clarifier le rôle des entreprises et des instances politiques.
- Développer et renforcer leur rôle dans le développement de la mobilité intermodale et multimodale locale et régionale.
- Contribuer activement à l'extension territoriale de l'offre au-delà des frontières cantonale et nationale.
- Participer activement à l'amélioration de la communication locale sur la mobilité, en évitant toutes confusions entre les différents émetteurs de messages concernant la mobilité et renforçant la communication Unireso[®] dans le but de mieux ancrer la marque dans la région. Par exemples : création d'un portail Internet Unireso[®] , insertion d'encarts réguliers dans la presse locale.
- Valider et développer le panel des produits Unireso[®] en poursuivant l'harmonisation et en encourageant l'intégration de nouveaux partenaires de la mobilité locale, dans l'offre Unireso[®] de base. Par exemples : développement de l'offre P+R et de l'offre interrégionale et modernisation des abonnements.
- Encourager et soutenir les opérateurs dans leurs démarches de commercialisation d'Unireso[®] , notamment dans le déploiement d'accord grand-compte, dans l'animation et l'optimisation de leurs réseaux de distribution, dans le développement d'un central d'information sur la mobilité. Unireso[®] entend jouer un rôle majeur pour l'harmonisation et de développement des ces prestations qui contribue directement et indirectement la consommation du transport, donc à l'augmentation de la part modale des TP.

7. Rapport de l'organe de révision pour les comptes 2002

La CTI a mandaté la SFER (Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA) pour vérifier le décompte annuel, conformément à l'article 4 e) du contrat de prestation Unireso[®].

En annexe, figure le rapport de la SFER du 14 mai 2003 recommandant sans réserve l'approbation du décompte Unireso[®] 2002.

Grand-Lancy, le 28 avril 2003

Récapitulatif recettes voyageurs
juillet à décembre 2001

5.55% 0.66% 93.79%

Titres	Nombres	Montant TTC	%
Billets	7506267	15'009'984.17	
Cartes journalières	890042	3'999'490.33	
Total billets	8396308	19'009'474.50	45.89%
Bonuss immédiat		-398'405.00	
Bonus de secours		-155'433.68	
Bonus écologique		-353'840.00	
Total bonus		-907'678.68	-2.19%
Abonnements annuels orange	4385	2'975'305.99	
Abonnements annuels azur	8895	3'002'116.97	
Abonnements annuels vermeil	2745	1'098'800.00	
Total abonnements annuels	16025	7'076'222.96	17.08%
Abonnements mensuels orange	163759	11'461'350.86	
Abonnements mensuels azur	96648	3'336'849.98	
Abonnements mensuels vermeil	22491	899'640.00	
Total abonnements mensuels	282898	15'697'840.84	37.89%
Rabais "grands comptes"		-85'630.28	
Détaxe OCPA		-168'300.00	
Total rabais		-253'930.28	-0.61%
P+R	7668	483'084.01	
Combinés	3820	60'017.14	
TT Transfrontaliers	69151	530'463.13	
Manifestations		367'899.75	
Autres	622	18'566.00	
Remboursements		-655'607.19	
Total divers	81260	804'422.84	1.94%
TOTAL UNIRESO		41'426'352.18	100.00%

Part CFF	Part SMGN	Part IPG
833'054.12	99'065.90	14'077'864.15
221'971.71	26'396.64	3'751'121.98
1'055'025.83	125'462.53	17'828'986.13
-22'111.48	-2'629.47	-373'664.05
-8'626.57	-1'025.86	-145'781.25
-19'638.12	-2'335.34	-331'866.54
-50'376.17	-5'990.68	-851'311.83
165'129.48	19'637.02	2'790'539.49
166'617.49	19'813.97	2'815'685.51
60'983.40	7'252.08	1'030'564.52
392'730.37	46'703.07	6'636'789.51
636'104.97	75'644.92	10'749'600.97
185'195.17	22'023.21	3'129'631.60
49'930.02	5'937.62	843'772.36
871'230.17	103'605.75	14'723'004.92
-4'752.48	-565.16	-80'312.64
-9'340.65	-1'110.78	-157'848.57
-14'093.13	-1'675.94	-238'161.21
26'811.16	3'188.35	453'084.49
3'330.95	396.11	56'290.08
29'440.70	3'501.06	497'521.37
20'418.44	2'428.14	345'053.18
1'030.41	122.54	17'413.05
-36'386.20	-4'327.01	-614'893.98
44'645.47	5'309.19	754'468.18
2'299'162.55	273'413.92	38'853'775.71

2002

5.55% 0.66% 93.79%

Titres	Nombres	Montant TTC	%
Billets	14'498'302	28'778'609.37	
Cartes journalières	2'191'448	8'680'910.26	
Total billets	16'689'750	37'459'519.63	43.71%
Bonus immédiat		-792'671.20	
Bonus de secours		-297'117.37	
Bonus écologique		-770'041.00	
Total bonus		-1'859'829.57	-2.17%
Abonnements annuels orange	13'525	8'095'980.25	
Abonnements annuels azur	11'716	3'989'475.65	
Abonnements annuels vermeil	13'821	5'546'799.89	
Total abonnements annuels	39'062	17'632'255.79	20.57%
Abonnements mensuels orange	323'080	22'702'914.68	
Abonnements mensuels azur	193'027	6'696'581.23	
Abonnements mensuels vermeil	41'715	1'682'119.00	
Total abonnements mensuels	557'822	31'081'614.91	36.27%
Rabais OCPA		67'443.05	
Rabais "grands comptes"		-1'810'422.64	
Détaxe OCPA		-201'205.00	
Total rabais		-1'944'184.59	-2.27%
P+R	17'679	1'113'777.00	
Combinés	1'816	27'129.00	
TT Transfrontaliers	172'861	1'575'567.85	
Manifestations		1'114'622.82	
Autres	1'996	50'690.38	
Remboursements		-552'434.04	
Total divers	194'352	3'329'353.01	3.88%
TOTAL UNIRESO	17'480'985	85'698'729.18	100.00%

Part CFF	Part SMGN	Part TPG
1'597'212.82	189'938.82	26'991'457.73
481'790.52	57'294.01	8'141'825.73
2'079'003.34	247'232.83	35'133'283.46
-43'993.25	-5'231.63	-743'446.32
-16'490.01	-1'960.97	-278'666.38
-42'737.28	-5'082.27	-722'221.45
-103'220.54	-12'274.88	-1'744'334.15
449'326.90	53'433.47	7'593'219.88
221'415.90	26'330.54	3'741'729.22
307'847.39	36'608.88	5'202'343.62
978'590.20	116'372.89	16'537'292.71
1'260'011.76	149'839.24	21'293'063.68
371'660.26	44'197.44	6'280'723.54
93'357.60	11'101.99	1'577'659.41
1'725'029.63	205'138.66	29'151'446.62
3'743.09	445.12	63'254.84
-100'478.46	-11'948.79	-1'697'995.39
-11'166.88	-1'327.95	-188'710.17
-107'902.24	-12'831.62	-1'823'450.73
61'814.62	7'350.93	1'044'611.45
1'505.66	179.05	25'444.29
87'444.02	10'398.75	1'477'725.08
61'861.57	7'356.51	1'045'404.74
2'813.32	334.56	47'542.51
-30'660.09	-3'646.06	-518'127.89
184'779.09	21'973.73	3'122'600.18
4'756'279.47	565'611.61	80'376'838.10

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

Administrateurs:

Bernard Dupont
Dominique Rivollet
Jean-Claude Rivollet

Directeurs:

Bernard Coste
Pascal Rivollet

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

Monsieur Rémy BURRI
UNIRESO
c/o TRANSPORTS PUBLICS
GENEVOIS
Route de la Chapelle 1
Case postale 950
1212 GRAND-LANCY 1

Genève, le 14 mai 2003
PRI/mp/9258

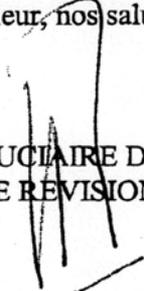
Concerne : Communauté Tarifaire Intégrale de Genève

Cher Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous remettre, en huit exemplaires, notre rapport d'organe de révision de la Communauté Tarifaire Intégrale de Genève pour l'année 2002.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous pourriez souhaiter et dans l'intervalle vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE REVISION S.A.



Ann. ment.

CHAMBRE  FIDUCIAIRE
Membre

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

**LA COMMUNAUTE TARIFAIRE INTEGRALE
DE GENEVE**

G e n è v e

R A P P O R T
de l'organe de révision
pour l'année 2002

CHAMBRE  FIDUCIAIRE

Membre

Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision S.A.
Genève

Rapport de l'organe de révision
aux membres de la

LA COMMUNAUTE TARIFAIRE INTEGRALE DE GENEVE

G e n è v e

En notre qualité d'organe de révision de **La Communauté tarifaire intégrale de Genève**, nous avons vérifié le décompte de la Société Simple de l'année 2002, conformément à l'article cinquième, paragraphe 4, lettre f, des statuts.

La responsabilité de l'établissement du décompte incombe à l'Entreprise de transport gérante alors que notre mission consiste à le vérifier et à émettre une appréciation le concernant.

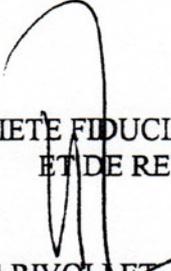
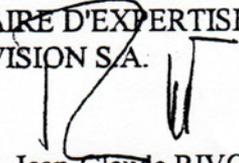
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Selon notre appréciation, le décompte de l'année 2002 est conforme à l'acte constitutif.

Nous recommandons d'approuver le décompte qui vous est soumis.

Genève, le 14 mai 2003

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE
ET DE REVISION S.A.


Pascal RIVOLLET  Jean-Claude RIVOLLET
(responsable de la révision)

Annexe :

- décompte de la société simple de l'année 2002

CHAMBRE FIDUCIAIRE

Membre

DÉCOMPTÉ 2002 UNIRESO

Décompte prévisionnel 2002	Unireso Comptes au 31.12.02	Etat Genève	Solde à répartir	Part TPG 93.79%	Part CFF 5.55%	Part SMGN 0.66%
PRODUITS						
Produit SMGN + TPG	85'459'000		82'283'951.19			565'611.61
Produit DATT - gares CFF			1'040'311.80			18'768.88
Produit CFF - guichets CFF	4'680'000		2'374'466.15			11'022.00
Total produits du transport	90'149'000		85'698'729.14	80'376'638.06	4'756'279.47	
Garantie pertes de recettes CT (Canton)		2846'800.00	2846'800.00			
Complément tarifaire (1999) (Canton)	2'846'800	1'670'000.00	1'670'000.00			
Complément tarifaire (2001) (Canton)	7'488'800	4'516'800.00	4'516'800.00			
TOTAL DES PRODUITS	97'635'800	4'516'800.00	90'215'529.14	84'613'144.78	5'006'961.87	595'422.49
CHARGES						
Gestionnaire (50%)	-59'000		-59'000.00			-389.40
Personnel temporaire			13'584.50			-89.66
Total frais de personnel	-59'000	0.00	-72'584.50			-479.06
Honoraires juridique / fiduciaire			-21'950.40			-144.87
Etudes et mandats	-100'000		-46'056.00			-303.97
Total frais biens & services	-132'000	0.00	-68'006.40			-448.84
Confonction titres de transport	-280'000		-204'524.31			-1'349.86
Papier, imprimés	-5'000		-699.40			-4.62
Total frais administratif	-295'000	0.00	-205'223.71			-1'354.48
Publicité & promotion	-323'000		-391'031.04			-2'580.80
Manuels de vente	-5'360		0.00			
Adaptations tarifaires & divers			0.00			
Production de Cart@bonus	-500'000		-455'384.39			-3'005.54
Total frais de vente	-828'380	0.00	-846'415.43			-5'586.34
Frais décomptes	-14'700		-14'700.00			87.02
Frais bancaires	-12'000		-289.36			-1.91
Total frais financiers	-26'700	0.00	-14'989.36			-58.93
Divers et imprévus	-80'000		-35.00			-0.23
Indemnité de vente	-3'347'950		-2'989'455.51			-19'786.41
TOTAL DES CHARGES (BRUT)	-4'739'030	0	-4'206'709.91	-3'813'189.32	-166'469.78	-27'764.29
Participation Canton frais adm.	150'000	150'000.00	150'000.00			990.00
Participation Canton frais COM.	150'000	150'000.00	140'685.00			1'980.00
TOTAL DEDUCTIONS SUR CHARGES	300'000	300'000.00	300'000.00	281'370.00	16'650.00	1'980.00
TOTAL DES CHARGES (NET)	-4'439'030	300'000.00	-3'906'709.91	-3'664'103.22	-216'822.40	-25'784.29
Indemnité de vente aux opérateurs (3,5%)	3'347'950		2'999'455.51	2'916'349.18	83'106.31	
Produits financiers			8'782.95	8'176.43	542.95	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2002	56'544'720	4'816'800.00	89'318'057.69	83'874'566.18	4'873'788.74	569'702.77
Garantie pertes de recettes CT (Canton) : compl. 2001		194'356.90	194'356.90	182'287.34	10'786.81	1'282.76
Garantie pertes de recettes CT (Canton) : ext. transitoire 2001			-282'766.88	-265'197.68	-15'693.01	-1'866.20
RÉSULTAT 2002	56'544'720	5'011'156.90	89'229'657.71	83'791'955.84	4'868'882.54	569'119.33
RÉPARTITION :						
TPG						
CFF						
SMGN						

Le montant de CHF 5'332'729 de garantie de perte de recette 2002 sera décompté et comptabilisé en 2003, selon Comité de gestion UNIRESO du 8.04.2003

RAPPORT DE GESTION

2002



Contact

Unireso®

c/o TPG

Case postale 950

CH 1212 Grand-Lancy 1

Tél. +41 22 308 34 18

Fax +41 22 308 35 15

e-mail unireso@tpg.ch